

SA CRÉATION A ÉTÉ ANNONCÉE HIER

Un comité de soutien pour les frères Mohamed

Un comité de soutien aux deux frères a été créé et des démarches seront entreprises pour sensibiliser les politiques algériens et français à cette affaire.

Soutenue par les associations des familles des victimes du terrorisme, par les groupes de GLD et par Hadj Saâdane, un des plaignants contre Hadj Fergane ex-Dec de Relizane accusé en 2000 de crimes contre l'humanité par Mohamed Smaïn, ex-représentant de la Ligue algérienne des droits de l'homme à Relizane, M^{me} Saïda Benhabylès présidente de la Fédération nationale des associations des victimes du terrorisme a appelé hier, au forum d'El Moudjahid au déclenchement d'un élan de solidarité avec deux Algériens, victimes du terrorisme, détenus dans des prisons françaises, accusés de participation à des massacres de civils, en Algérie durant les années 1995-1996.

Les déboires des deux frères Hocine et Abdelkader Mohamed, ont commencé en octobre 2003, lorsqu'une plainte a été déposée contre eux devant la justice française, par un groupe de personnes dont Mohamed Smaïn.

Le 11 décembre 2003, un réquisitoire introductif du parquet de Nîmes est transmis sur cette affaire. Un juge d'instruction a été désigné et une commission rogatoire confiée au SRPJ de Montpellier a été instituée le 6 janvier 2004. Les deux frères sont placés en garde à vue en mars 2004 et croupissent en prison à ce jour, sans qu'aucun procès ne soit tenu.

Il est important par ailleurs de relever que les dessous de cette affaire remontent à 1998, lorsque l'ex-Dec et chef des groupes d'autodéfense (GLD) de Relizane Hadj Fergane et six de ses compagnons dont Abed Mohamed, Moudjahid et père des deux frères Abdelkader et Hocine, ont été accusés de la disparition forcée de près de 200 personnes

dans la région. Ces personnes ont été mises en examen avant d'être relâchées douze jours après. Suite à cela, les accusés ont, à leur tour, déposé plainte pour diffamation contre Hadj Mohamed Smaïn.

Le 29 décembre 2001, un premier procès a eu lieu au tribunal de Relizane. Le prévenu avait été condamné à deux mois de prison ferme, 10 000DA de dommages et intérêts au profit de chacun des plaignants. Un deuxième procès en appel a eu lieu toutefois en février 2002 et la sentence était plus lourde : une année de prison pour Mohamed Smaïn. Celui-ci a introduit un pourvoi en cassation auprès de la Cour suprême qui a confirmé le premier jugement de 2001. Le procès fut le premier et dernier à avoir ouvert le dossier des disparus.

La question reste, à ce jour taboue. Un tabou que voulaient briser au centre de presse El Moudjahid Mohamed Abed, le père des deux Algériens détenus à Nîmes et Houari Saâdane, un des plaignants contre Fergane, qui est revenu sur ses propos et a déclaré publiquement avoir été victime de manipulation. De qui ? M. Saâdane pointe un doigt accusateur contre les ONG françaises, notamment Amnesty international et la Fédération internationale des droits de l'homme.

Invité par M^{me} Benhabylès pour témoigner sur les dessous de l'affaire qui est à l'origine de l'incarcération de deux victimes du terrorisme en France, M. Saâdane a révélé que «des mains étrangères manipulent les victimes du terrorisme désespérées qui sont à la recherche de la vérité sur ce qui est arrivé à leurs familles, dans des affaires d'atteinte à la stabilité de l'Algérie». «J'ai été

M^{me} Saïda Benhabylès.

Photo : DK

victime de cette manipulation. Je suis parti à plusieurs reprises en France, croyant à l'existence d'un réseau de soutien pour les victimes du terrorisme.

Quelques jours seulement m'ont suffi pour découvrir que ces organisations veulent manipuler nos propos et nous font signer des déclarations fallacieuses», dit-il. M. Saâdane affirme que «ce même lobby cherche à lui faire retirer la plainte pour diffamation qu'il a déposée contre Hadj Smaïn, pour son livre *Relizane : silence, on tue* et qui se veut un réquisitoire contre de prétendus «dépassements» qui auraient eu lieu dans cette ville de l'ouest du pays.

Ainsi, la rencontre d'hier qui a enregistré d'autres témoignages notamment sur l'activisme des deux organisations terroristes le GIA et l'AIS à Relizane, se plaçait également comme une première initiative pour déclencher le débat sur les disparitions et leurs commanditaires. Mais surtout de mettre fin à la confusion existante entre victimes et bour-

reaux. L'image du Moudjahid Abed Mohamed et la reconnaissance du sacrifice de sa famille pour l'Algérie ont été réhabilitées hier par de nombreux autres témoignages. Si, ses fils Abdelkader et Hocine se débattent pour retrouver leur dignité, son autre fils Mohamed, ex-Dec de la commune de Oued Djemaâ a été assassiné en 1995. Lui-même a été grièvement blessé à la tête en 1994 dans sa commune Jdiouia. Toute la vérité est-elle toutefois permise dans ce procès de la «société civile» ?

La libération des frères Mohamed semble être toutefois une question prioritaire. Un comité de soutien aux deux patriotes a été créé et des démarches seront entreprises pour sensibiliser les politiques algériens et français sur cette affaire. «Les Français ont déployé tous leurs moyens pour expatrier leurs ressortissants pourtant condamnés au Tchad, pourquoi ne réclameons-nous pas nos patriotes qui sont innocents ?», a déploré M^{me} Benhabylès.

R. M.

MÉTÉO

Les pluies continueront d'affecter les wilayas du centre et de l'est jusqu'à la soirée d'aujourd'hui

Des pluies assez marquées parfois sous forme d'averses orageuses continueront d'affecter les wilayas du Centre et de l'Est du pays jusqu'à aujourd'hui à 21 heures, a indiqué samedi l'Office national de la météorologie dans un bulletin spécial.

Les intempéries toucheront les wilayas de Jijel, Skikda, Annaba, El-Tarf, Mila, Constantine, Guelma, Souk-Ahras et Oum El Bouaghi, précise la même source qui ajoute que les cumuls de pluies atteindront ou dépasseront localement les 80 mm durant la période de validité.

Les intempéries affecteront également les wilayas de Bida, Tipasa, Médéa, Alger, Boumerdès, Bouira, Tizi Ouzou, Bordj-Bou-Arreridj et Béjaïa et les cumuls de pluies atteindront ou dépasseront localement les 40 mm, précise-t-on encore.

En outre, des chutes de neige affecteront les reliefs du Centre et de l'Est du pays, dépassant les 900 mètres d'altitude notamment, au cours de la nuit d'hier à aujourd'hui, signale-t-on hier source.

Par ailleurs, des pluies assez marquées continueront de s'abattre sur les wilayas de Ouargla et El Oued jusqu'à aujourd'hui à partir de 4 heures et les cumuls estimés atteindront ou dépasseront localement les 20 mm durant la période de validité.

PORT D'ORAN

La journée de protestation annulée

Finalement, la journée de protestation à l'appel du Syndicat de l'entreprise portuaire d'Oran (EPO) n'a pas eu lieu, hier, comme annoncée la semaine passée.

En effet, le syndicat de l'EPO a reporté à une date ultérieure son mouvement, car visiblement satisfait des discussions qui se sont déroulées ces jours derniers avec les représentants du ministère des Transports et de la Sogesport. Pour rappel, cette journée de protestation avait été décidée pour dénoncer «les ingérences du président du conseil d'administration de l'entreprise» et surtout sa décision unilatérale de «mettre en place un mode opératoire de désignation d'un DG par intérim», prévue hier.

Les autres administrateurs se seraient rangés du côté des syndicalistes en reconnaissant la justesse de leurs remarques et position, avons-nous appris d'un représentant du syndicat.

Pour l'heure, la date de désignation d'un nouveau directeur général par intérim n'a pas encore été fixée reportant d'autant toute éventuelle action.

Fayçal M.

EL-TARF

Le torchon brûle entre les députés et le wali par intérim

La dernière correspondance, adressée par le wali par intérim, datée du 11 décembre 2007, a déclenché un mouvement de dénonciation et de protestation de la part des députés ainsi que des deux sénateurs qui compte la wilaya.

Selon le député FLN, Khaldoune Hocine, joint par téléphone, «ladite correspondance, qui interdit d'établir des relations entre les élus de l'APW, les sénateurs, les députés avec les chefs de daïra et les directeurs exécutifs, est un dépassement et un précédent

qui va à l'encontre de la loi qui régit les relations entre les élus et l'administration».

Abondant dans le même sens, le député a confirmé l'interpellation du ministre de l'Intérieur sur cette missive.

Selon des sources dignes de foi, le wali par intérim a

voulu, par cette instruction, tenir fermement les rênes de l'APW, pour éviter la constitution d'une commission d'enquête dans le but de faire la lumière sur la gestion de la wilaya.

Il faut savoir que l'article 50 intitulé «Le pouvoir de surveillance de l'APW» stipulant qu'en application de l'article 57 du code de wilaya, il est possible à l'APW, lors des différentes sessions ordinaires, et

extraordinaire, la mise en place et la constitution d'une commission d'enquête concernant la gestion de la wilaya et l'ensemble des projets en cours de réalisation».

Dans le même sillage, ils ajoutent que ledit article a été le déclencheur de l'affaire de l'ex-wali, limogé par le président, suite justement à une commission d'enquête initiée par l'APW sortante.

Daoud Allam